

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 5 juin 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 5 juin 2023 à 13 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M. Donald Perron	Longue-Rive
------------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M ^{me} Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me} Stéphanie Girard	Adjointe administrative en aménagement du territoire
M ^{me} Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du rapport financier 2022 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
4. Adoption du rapport financier 2022 du TNO Lac-au-Brochet;
5. Adoption de la Politique en matière de télétravail;
6. PMVI - adoption du cadre de gestion;
7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dument

signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte.

- M. Jean-Maurice Tremblay sort de la salle à 13 h 02, avant l'adoption de la résolution 2023-06-179.

RÉSOLUTION 2023-06-179

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

RÉSOLUTION 2023-06-180

Adoption du rapport financier 2022 de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier de la MRC pour l'année 2022, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M. Alexandre Lapointe, CPA auditeur.

- M. Jean-Maurice Tremblay revient dans la salle à 13 h 09, à la fin de la présentation du rapport financier 2022 du TNO Lac-au-Brochet et avant l'adoption de la résolution 2023-06-181.

RÉSOLUTION 2023-06-181

Adoption du rapport financier 2022 du TNO Lac-au-Brochet

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2022, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M. Alexandre Lapointe, CPA auditeur.

RÉSOLUTION 2023-06-182

Adoption de la Politique en matière de télétravail

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le conseil a adopté une *Procédure administrative de gestion du télétravail* à titre expérimental (2020-09-217);

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de revoir ces dispositions administratives dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la *Politique en matière de télétravail*, telle que présentée par la direction générale;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2020-09-217.

RÉSOLUTION 2023-06-183

Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) - adoption du cadre de gestion

CONSIDÉRANT QU'en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay sur son territoire, la MRC de La Haute-Côte-Nord a reçu une compensation de 1 906 921 \$ dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* pour la réalisation d'initiatives choisies par les collectivités;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2022, le conseil de la MRC a adopté un cadre de gestion pour ce programme (résolution 2022-10-337);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur une nouvelle orientation quant à la répartition des sommes obtenues lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2023 (résolution 2023-05-167);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a également apporté des modifications au cadre de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Cadre de gestion – Juin 2023* du PMVI tel que présenté en date du 5 juin 2023.

RÉSOLUTION 2023-06-184

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 13 h 16.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière